

DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ENERGIE

ENQUETE PUBLIQUE N° 1860

**VILLE DE GENEVE / PETIT-SACONNEX
RUE DE SAINT-JEAN – PONT DES DELICES –
AVENUE DES TILLEULS – PONT DE LA RUE DE-MILEANT**

Projet d'abrogation partielle du plan localisé de quartier N° 29218A-167

Le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie vous informe que le projet d'abrogation partielle du plan localisé de quartier N° 29218A-167, adopté par le Conseil d'Etat le 28 août 2002, situé entre la rue de Saint-Jean, le pont des Délices, l'avenue des Tilleuls et le pont de la rue De-Miléant, sur le territoire de la commune de Genève – section Petit-Saconnex, est déposé :

- **au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : www.ge.ch/amenagement/procedures ;
- **au service d'urbanisme de la Ville de Genève**, 25, rue du Stand, 7^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00) Tél. 022 418 60 50 ;

où il peut être consulté du **16 février au 16 mars 2016** inclusivement.

Le projet est également affiché, en dehors des jours et heures d'ouverture, dans la vitrine située devant le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (5, rue David-Dufour).

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées, par écrit, durant ce délai, au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, office de l'urbanisme, direction du développement urbain rive droite, case postale 224 - 1211 Genève 8.

Publication : dans la FAO 2 fois durant ce délai

1^{ère} publication : **16 février 2016**

**Le conseiller d'Etat chargé du département
de l'aménagement, du logement et de l'énergie**

Antonio HODGERS